

Daniel Muller, président du SNIIS,
et Yanick Motel, délégué général, Lessis

« *On estime que 80 %
des établissements ne sont
pas équipés pour remplir
correctement leurs missions* »

Dans un rapport rendu public le 6 octobre dernier, le Syndicat national des industriels de l'informatique santé (SNIIS) et la fédération Lessis (les entreprises des systèmes d'information sanitaires et sociaux) passent en revue les différents obstacles que rencontrent les établissements hospitaliers français pour mettre en place des systèmes d'information pour mieux gérer leurs productions de soins. Représentant respectivement le SNIIS et Lessis, Daniel Muller et Yanick Motel présentent les points forts et les solutions contenus dans cette étude.

Propos recueillis par Mohammed Alkama



▲ Daniel Muller

Santé & technologies : *Dans l'étude que viennent de publier conjointement vos deux organismes, il est affirmé que les systèmes d'information des établissements hospitaliers publics ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels et à venir. Pouvez-vous explicitez ce constat ?*

Daniel Muller : Les hôpitaux publics français sont globalement sous-informatisés. Lorsqu'ils le sont, la qualité n'est pas au rendez-vous. En ce qui concerne la gestion de production des soins, on estime le taux d'informatisation de ces établissements entre 10 et 30 %. Les situations sont différentes d'un établissement à un autre. Ici on a accordé la prio-

rité à l'informatisation des laboratoires, ailleurs à la radiologie, voire à la mise en place des prémices d'un dossier médical. Tout cela sans liens susceptibles de déboucher demain sur un vrai dossier médical comme nous le souhaitons tous, le gouvernement y compris.

Yanick Motel : Les hôpitaux sont des centres de production de soins. Leur rôle est de prendre en charge les patients pour les soigner. Pour cela, un système d'information médicalisé est une nécessité. On estime donc que 80 % des établissements ne sont pas équipés pour remplir correctement leurs missions.



▲ Yanick Motel

S. & t. : *L'informatisation des établissements hospitaliers peut donc être qualifiée de parcellaire ?*

D. M. : Bien sûr. L'interopérabilité que nous préconisons va répondre aux besoins de cohésion et de dialogue entre les différents systèmes médicaux mis en place de façon autonome et au gré des circonstances.

Concernant l'informatique administrative, la situation est plus favorable puisque le taux d'informatisation des établissements serait de l'ordre de 100 %. Mais cette informatisation est plus tournée vers la production que le pilotage. Or, les hôpitaux ont aujourd'hui un besoin urgent d'outils de pilotage pour répondre aux nouvelles obligations légales comme, par exemple, la T2A. En matière comptable, les établissements hospitaliers doivent dorénavant se conformer à l'EPRD, état prévisionnel des recettes et des dépenses, à partir du 1^{er} janvier 2006. Il n'y aura donc plus d'autorisation budgétaire, à chaque dépense doit correspondre une recette. Il faut pour cela un système de pilotage d'entreprise.

Y. M. : Le système d'information médical n'est pas encore considéré par les établissements hospitaliers comme un outil primordial pour

la production des soins. Les investissements relèvent plus de l'opportunité que d'une stratégie réfléchie et assumée. Cela est d'autant plus grave que même l'État manque de vision globale en la matière. Les orientations changent au gré des nominations aux postes de responsabilité. Ce qui, bien entendu, nuit à l'application d'une politique claire et définie au plus haut niveau de l'État, bien que la nouvelle équipe rapprochée du ministre de la Santé apporte de ce point de vue un réel espoir de changement.

« L'offre existe, mais la demande reste faible »

S. & t. : *L'offre du marché est-elle adaptée aux besoins des établissements et aux évolutions qui se dessinent ?*

Y. M. : L'offre existe. Elle nécessite probablement d'être enrichi au fil de l'eau. Reste que cette offre n'est pas diffusée au niveau qu'elle mérite, tant la demande est encore assez faible.

D. M. : L'offre, surtout celle du secteur privé, correspond globalement aux besoins des établissements de soins. Elle est bien sûr perfectible, comme toute offre. Par ailleurs, il y a le besoin d'un côté, son expression de l'autre. Nous, industriels, devant réfléchir aux besoins de demain, en partenariat avec nos clients. Pour cela, il faut que le management des établissements évolue, aussi bien pour ce qui est de l'informatique administrative, mais surtout pour le médical. Il faut pour réussir ce type d'opération que l'organisation des établissements évolue vers une structure plus souple et plus simple, et que chaque service accepte de coopérer avec les autres dans une stratégie de transversalité. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

S. & t. : *Dans l'étude que vous venez de publier, vous insistez beaucoup sur les entraves au développe-*

ment des éditeurs de la filière privée. Quelles sont ces entraves ?

D. M. : Celle, par exemple, contre laquelle le SNIIS se bat depuis maintenant dix ans, à savoir l'étroitesse du marché, surtout pour les éditeurs d'une certaine taille. Tous, y compris les petits éditeurs, pourraient investir beaucoup plus dans le développement de leurs produits si le marché était plus important et plus large.

Y. M. : Il faut rappeler, pour ce qui concerne l'informatique administrative, que 60 % du marché est assuré par les filières publiques et 40 % par les sociétés privées. Pour le médical qui représente 10 à 30 % du marché global, la majorité des parts de ce marché est détenue par les éditeurs privés.

D. M. : Les entreprises membres du SNIIS sont freinées dans leur développement à cause de l'étroitesse du marché.

« Privatiser les filières publiques »

S. & t. : *Comment faire alors pour dynamiser ce marché ?*

D. M. : On estime que la mise en place du DMP va participer de façon importante au déblocage en valeur absolue du marché. Mais ce serait un tort de se contenter uniquement de ce projet. Il faut aller au-delà en privatisant les filières publiques, ce qui doublerait le volume du marché de l'informatique administrative ouvert à la concurrence. Il faudra reprendre pour cela les expériences de la privatisation de la filière Symphonie au profit de Kalamazoo, devenue par la suite Symphonie On Line, d'une part, et du CNEH, au profit de Cap Sesa Informatique hospitalière qui a ensuite été cédé, à son tour, à McKesson.

S. & t. : *Comment l'existence des filières publiques nuit-elle au développement des éditeurs privés ?*